

OPTINERISRH

Conditions générales de vente

PRÉSENTATION

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent aux ventes de formations et de prestations conclues par OPTINERIS RH, domiciliée 20 A cours Jourdan 87000 LIMOGES – Organisme de formation déclaré sous le numéro de déclaration d'activité n°75870164487 à la Préfecture de la région Nouvelle Aquitaine.

Article 1 – Champ d'application

Les présentes conditions générales de prestation de services constituent le socle de la relation commerciale entre le Prestataire et le Client (ci-après dénommés les Parties), conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce.

Elles s'appliquent sans restriction, ni réserve à toutes les prestations conclues par le Prestataire auprès de tout Client.

Les présentes Conditions générales resteront applicables aux Parties, même si le Client veut appliquer ses Conditions Générales d'Achat. Le client en acceptant la relation commerciale avec OPTINERIS RH, accepte que ses Conditions Générales d'Achat ne sauraient être substituées aux Présentes.

Toute acceptation de devis, de convention de formation, implique l'acceptation et l'application de plein droit, des Présentes Conditions générales de prestation de service.

Article 2 – Nature des prestations

OPTINERIS RH accompagne les entreprises dans leurs projets de Conseils RH (recrutement, aide à la décision, mobilité interne...), accompagnement (bilan de compétence, coaching, outplacement...)

Article 3 – Proposition commerciale et commande

Pour toute demande du client, OPTINERIS RH établit un devis ou une proposition commerciale. La proposition et les prix indiqués par OPTINERIS RH sont valables un an à compter de l'envoi de la proposition. L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par OPTINERIS RH du devis ou de la proposition commerciale signée (par mail ou courrier) par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un an à compter de l'émission de la proposition.

La signature du devis ou de la proposition commerciale implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par OPTINERIS RH à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

La commande pourra faire l'objet d'une facture d'acompte. Le règlement de cet acompte permet de déclencher le démarrage de la prestation commercialisée.

La commande ne sera validée qu'après signature de la proposition commerciale. La validation de la commande implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du client aux présentes CGV.

Article 4 – Clause de garantie

Si le candidat recruté (validé par OPTINERIS RH) ou l'entreprise met fin au contrat durant la période d'essai, OPTINERIS RH reprendra une seule fois les prestations de recrutement définies en commun sans facturation d'honoraires supplémentaires.

Article 5 – Prix

Les prix des services sont ceux détaillés dans les propositions commerciales, acceptées par le client. Ils sont exprimés en euros et sont soumis à la TVA. Les prix peuvent être calculés au forfait, à l'heure, au recrutement ou à la journée.

En aucun cas le tarif de la prestation ne peut être renégocié après que la prestation soit réalisée.

Article 6 – Modalités de facturation et de paiement

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention de formation ou le contrat de prestation.

Les règlements seront effectués, sans escompte ni rabais ou remise sauf accord particulier, par chèque ou par virement bancaire, dès la réception de la facture. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

En cas de subrogation de paiement conclu entre le Client et un organisme tiers, les factures seront transmises par OPTINERIS RH à l'organisme tiers, qui informe celui-ci des modalités spécifiques de règlement.

Article 7 – Pénalités de retard et sanctions en cas de défaut de paiement

Toute somme non payée à l'échéance indiquée sur la facture donne lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.

Une indemnité forfaitaire de 40 € euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement, sauf s'il s'agit de particuliers.

Dans le cas où un Client passerait une commande, sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, OPTINERIS RH sera en droit de refuser d'honorer la commande et de délivrer les prestations concernées, sans que le Client/Stagiaire puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Article 8 – Délai de rétractation

Les annulations devront être envoyées par écrit (courrier, mail) au moins 15 jours avant le début du démarrage de la mission. En dehors de ce délai, l'intégralité du prix de la prestation sera facturée (sauf cas de force majeure reconnue).

Article 9 – Non-Discrimination

L'activité de placement est soumise au respect de libre accès et de non-discrimination (art. L. 5321-2 CT). En conséquence, aucun service de placement ne peut être refusé à une personne à la recherche d'un emploi ou à un employeur pour l'un des motifs de discrimination énumérés à l'article L. 1132-1 du code du travail.

Article 10 – Limitations de responsabilité

OPTINERIS RH s'engage à réaliser les prestations avec toute la compétence et les moyens dont elle dispose.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité d'OPTINERIS RH est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.

La responsabilité d'OPTINERIS RH est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité d'OPTINERIS RH ne saurait être engagée au titre des dommages directs ou indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation. Elle n'est pas non plus engagée sur les dommages causés au matériel des clients.

Article 11 – Force majeure

OPTINERIS RH ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultantes d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant, les grèves ou conflits sociaux, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travaux ou autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'OPTINERIS RH.

Article 12 – Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion d'échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par OPTINERIS RH au Client.

Article 13 – Communication

Sur autorisation du Client, OPTINERIS RH pourra mentionner le nom du Client dans le cadre de sa communication (site internet, article...).

Article 14 – Protection des données à caractère personnel

14.1 Gestion des données personnelles

Le Client est informé des réglementations concernant la communication marketing, la loi du 21 Juin 2014 pour la confiance dans l'Économie Numérique, la Loi Informatique et Liberté du 06 Août 2004 ainsi que du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 (RGPD : n° 2016-679).

14.2 Responsables de la collecte des données personnelles

En tant que responsable du traitement des données qu'elle collecte, la société OPTINERIS RH s'engage à respecter le cadre des dispositions légales en vigueur. Il lui appartient notamment au Client d'établir les finalités de ses traitements de données, de fournir à ses prospects et clients, à partir de la collecte de leurs consentements, une information complète sur le traitement de leurs données personnelles et de maintenir un registre des traitements conforme à la réalité. Chaque fois que la société OPTINERIS RH traite des Données Personnelles, elle prend toutes les mesures raisonnables pour s'assurer de l'exactitude et de la pertinence des Données Personnelles au regard des finalités pour lesquelles elles les traite.

14.3 Finalité des données collectées

La société OPTINERIS RH est susceptible de traiter tout ou partie des données :

Pour permettre l'exécution du contrat

Pour permettre la navigation sur le Site et la gestion et la traçabilité des prestations et services commandés par l'utilisateur : données de connexion et d'utilisation du Site

Pour mener des enquêtes de satisfaction facultatives

Pour mener des campagnes de communication (sms, mail) : numéro de téléphone, adresse email

La société OPTINERIS RH ne commercialise pas vos données personnelles qui sont donc uniquement utilisées par nécessité ou à des fins statistiques et d'analyses.

14.4 Droit d'accès, de rectification et d'opposition

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les clients de la société OPTINERIS RH disposent des droits suivants :

droit d'accès (article 15 RGPD) et de rectification (article 16 RGPD), de mise à jour, de complétude des données des Utilisateurs droit de verrouillage ou d'effacement des données des Utilisateurs à caractère personnel (article 17 du RGPD), lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite

droit de retirer à tout moment un consentement (article 13-2c RGPD)

droit à la limitation du traitement des données des Clients (article 18 RGPD)

droit d'opposition au traitement des données des Clients (article 21 RGPD)

droit à la portabilité des données que les Clients auront fournies, lorsque ces données font l'objet de traitements automatisés fondés sur leur consentement ou sur un contrat (article 20 RGPD)

droit de définir le sort des données des Clients après leur mort et de choisir à qui la société OPTINERIS RH devra communiquer (ou non) ses données à un tiers qu'ils aura préalablement désigné

Dès que la société OPTINERIS RH a connaissance du décès d'un Client et à défaut d'instructions de sa part, la société OPTINERIS RH s'engage à détruire ses données, sauf si leur conservation s'avère nécessaire à des fins probatoires ou pour répondre à une obligation légale.

Si l'Utilisateur souhaite savoir comment la société OPTINERIS RH utilise ses Données Personnelles, demander à les rectifier ou s'oppose à leur traitement, le client peut contacter la société OPTINERIS RH par écrit à l'adresse suivante :

OPTINERIS RH - 20A Cours Jourdan - 87000 LIMOGES.

Dans ce cas, l'Utilisateur doit indiquer les Données Personnelles qu'il souhaiterait que la société OPTINERIS RH corrige, mette à jour ou supprime, en s'identifiant précisément avec une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).

Les demandes de suppression de Données Personnelles seront soumises aux obligations qui sont imposées à la société OPTINERIS RH par la loi, notamment en matière de conservation ou d'archivage des documents. Enfin, les Clients de la société OPTINERIS RH peuvent déposer une réclamation auprès des autorités de contrôle, et notamment de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

14.5 Non-communication des données personnelles

La société OPTINERIS RH s'interdit de traiter, héberger ou transférer les Informations collectées sur ses Clients vers un pays situé en dehors de l'Union européenne ou reconnu comme « non adéquat » par la Commission européenne sans en informer préalablement le client. Pour autant, la société OPTINERIS RH reste libre du choix de ses sous-traitants techniques et commerciaux à la condition qu'ils présentent les garanties suffisantes au regard des exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD : n° 2016-679).

La société OPTINERIS RH s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires afin de préserver la sécurité des Informations et notamment qu'elles ne soient pas communiquées à des personnes non autorisées. Cependant, si un incident impactant l'intégrité ou la confidentialité des Informations du Client est portée à la connaissance de la société OPTINERIS RH, celle-ci devra dans les meilleurs délais informer le Client et lui communiquer les mesures de corrections prises. Par ailleurs la société OPTINERIS RH ne collecte aucune « données sensibles ».

Dans la limite de leurs attributions respectives et pour les finalités rappelées ci-dessus, les principales personnes susceptibles d'avoir accès aux données des Utilisateurs de la société OPTINERIS RH sont principalement les employés d'OPTINERIS RH.

14.6 Types de données collectées

Concernant les clients de la société OPTINERIS RH, nous collectons les données suivantes qui sont indispensables au fonctionnement du service, et qui seront conservées pendant une période maximale de 5 ans après la fin de la relation contractuelle:

14.7 Notification d'incident

Quels que soient les efforts fournis, aucune méthode de transmission sur Internet et aucune méthode de stockage électronique n'est complètement sûre. Nous ne pouvons en conséquence pas garantir une sécurité absolue. Si nous prenions connaissance d'une brèche de la sécurité, nous avertirions les clients concernés afin qu'ils puissent prendre les mesures appropriées. Nos procédures de notification d'incident tiennent compte de nos obligations légales, qu'elles se situent au niveau national ou européen. Nous nous engageons à informer pleinement nos clients de toutes les questions relevant de la sécurité de leur compte et à leur fournir toutes les informations nécessaires pour les aider à respecter leurs propres obligations réglementaires en matière de reporting.

Aucune information personnelle du client de la société OPTINERIS RH n'est publiée à son insu, échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers. Seule l'hypothèse du rachat de la société OPTINERIS RH et de ses droits permettrait la transmission des dites informations à l'éventuel acquéreur qui serait à son tour tenu de la même obligation de conservation et de modification des données vis à vis du client de la société OPTINERIS RH.

14.8 Sécurité

Pour assurer la sécurité et la confidentialité des Données Personnelles et des Données Personnelles de Santé, la société OPTINERIS RH utilise des réseaux protégés par des dispositifs standards tels que par pare-feu, la pseudonymisation, l'encryption et mot de passe.

Lors du traitement des Données Personnelles, la société OPTINERIS RH prend toutes les mesures raisonnables visant à les protéger contre toute perte, utilisation détournée, accès non autorisé, divulgation, altération ou destruction.

Article 15 – Droit applicable – Résolution des litiges

Toutes les contestations relatives aux ventes de prestations conclus par OPTINERIS RH, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable.

A défaut de solution amiable, tout litige sera de la compétence du tribunal de commerce de Limoges.